



## reclassement pour inaptitude

Par **bridolle**, le **18/01/2011** à **09:16**

je travaille j'ai gerson située à Altilac Corrèze qui fait partie du groupe Andros je demeure à Liourdres Corrèze à 5 km du lot j'ai été reconnu inapte à mon poste et mouvement répétitif et port de charge lourde mais je n'étais pas reconnu inapte au poste de cariste j'ai reçu une convocation pour un entretien de reclassement mais à un lieu à 550 km de chez moi j'ai 49 ans le poste proposé usine frigorifique je rappelle que le groupe comporte 4 usines à moins de 10 km de chez moi Andros Tradifrais et Boin je pense qu'il n'a pas fait de recherche dans les usines indiquées et qui me propose ce poste sachant bien que vait refuser afin de licencier à moindre frais quel recours sachant que le médecin de travail qui m'a déclaré inapte n'a trouvé aucun poste pour moi chez Gerson mais elle n'a pas vu les autres usines. Patrick

Par **P.M.**, le **18/01/2011** à **12:57**

Bonjour,  
Je vous conseillerais déjà de vous rapprocher des représentants du Personnel pour examiner tout cela même au niveau du groupe...

Par **bridolle**, le **18/01/2011** à **14:03**

le représentant du personnel a signé mon reclassement

Par **P.M.**, le **18/01/2011** à **14:08**

Nous manquons de détails car on ne sait pas vraiment ce que le représentant du Personnel a signé et je pense qu'il n'y en a pas qu'un surtout au niveau du groupe...  
Vous pouvez toujours, une fois le licenciement notifié contester le licenciement si tous les efforts de reclassement n'ont pas été accomplis...